

NOUVEL AVIS

Nous informons nos Lecteurs, que M. PATY ne fait plus partie à aucun titre, de l'administration de la CONSTRUCTION LYONNAISE.

Toutes les quittances d'abonnement ou d'annonce sont à souche et valables signées par M. BRUNELLIERE, directeur, ou par M. PITRAT aîné, imprimeur-gérant. Tous nos recouvrements se font par l'intermédiaire de la poste.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, 4, rue Gentil, à Lyon.

L'abonnement ou l'annonce continue sauf avis contraire.

JURISPRUDENCE DU BATIMENT

OCTROI — MATÉRIAUX SERVANT A L'EXPLOITATION D'UN CHEMIN DE FER

Si les combustibles et matériaux destinés au service de l'exploitation des chemins de fer, aux travaux des ateliers et à la construction de la voie, sont affranchis de tous droits d'octroi, c'est à la condition rigoureuse d'une déclaration faite par les Compagnies ou les entrepreneurs travaillant pour leur compte, préalablement à l'emploi des matériaux destinés à être mis en œuvre.

Dès lors, le défaut d'une semblable déclaration rend irrecevable une demande en remboursement de taxes perçues sur des matériaux, ayant servi à des travaux exécutés dans une gare de chemin de fer.

Les faits de la cause sont suffisamment exposés dans le jugement qui suit :

« Attendu que la Compagnie P.-L.-M. et les entrepreneurs Roux et Pavy réclament à la ville de Lyon la restitution de droits qu'ils prétendent indûment perçus sur des briques ayant servi à la construction d'un réservoir à la gare de Vaise ;

« Attendu que ladite Compagnie et lesdits entrepreneurs fondent leur prétention sur l'article 13, § 1^{er} du décret du 12 février 1870, décret qui est littéralement reproduit au règlement de l'octroi de la ville de Lyon, où il porte le numéro 50.

« Attendu que le § 1^{er} de ce décret dispose : « que les combustibles et matières destinés au service de l'exploitation des chemins de fer, aux travaux des ateliers et à la construction de la voie seront affranchis de tous droits d'octroi » ;

« Attendu, dès lors, que si les matières dont il s'agit ont reçu la destination dont parle ce paragraphe, la Compagnie P.-L.-M. et les entrepreneurs Roux et Pavy seront fondés dans leur réclamation, à moins toutefois qu'ils ne se soient affranchis d'une obligation à eux imposée, sous peine de déchéance, par le décret du 12 février 1870 ;

« Or, attendu que le § 2^e dudit décret, est ainsi conçu : « En conséquence, les dispositions relatives à l'entrepôt à domicile des combustibles et matières premières employés dans les établissements industriels à la préparation et à la fabrication des objets destinés au commerce général sont applicables aux fers, bois, charbons, coqs, graisse, huile et en général à tous les matériaux employés dans les conditions ci-dessus indiquées » ;

« Attendu qu'il résulte des prescriptions de ce § 2^e que les Compagnies des chemins de fer doivent, préalablement à l'emploi des matériaux qu'elles destinent à être mis en œuvre dans des conditions donnant ouverture à la franchise des taxes, réclamer l'entrepôt à domicile ; que c'est là la condition préjudicielle et *sine qua non* de l'affranchissement ultérieur des droits, et que le défaut d'accomplissement de cette formalité, seul mode de contrôle et de surveillance qui soit autorisé par les lois et règlements, rend non recevable la demande en remboursement des droits acquittés ;

« Que c'est dans ce sens que s'est prononcée la Cour de cassation par un arrêt en date du 29 avril 1881 ;

« Or, attendu que la Compagnie P.-L.-M. et les entrepreneurs Roux et Pavy, commettant une infraction au règlement et au décret du 12 février 1870, n'ont pas, dès la réception des briques

réclamé leur admission à l'entrepôt, qu'ils ont payé les droits d'octroi sans faire connaître l'emploi qui devait être fait de ces matériaux, et que ce n'est qu'après la construction du réservoir, alors qu'un contrôle était difficile, sinon impossible, qu'ils ont invoqué le § 1^{er} du décret susvisé et demandé le remboursement de ces droits ;

« Attendu qu'en s'affranchissant ainsi de la formalité de la déclaration à l'entrepôt, la Compagnie P.-L.-M. et les entrepreneurs Roux et Pavy ont perdu le droit de se faire exonérer des taxes d'octroi pour les matériaux qu'ils prétendent avoir employés à la construction d'un réservoir à la gare de Vaise, et que par suite leur demande en remboursement desdites taxes est irrecevable ;

« Attendu que, dans cet état, il n'y a pas lieu d'examiner le fond ;

« Par ces motifs, adoptant au surplus les motifs qui ont déterminé le premier juge, le Tribunal, ouï les avocats et les avoués des parties et le Ministère public par M. Escot, jugeant en matière sommaire et en dernier ressort,

« Dit qu'il a été bien jugé, mal appelé ;

« Et, confirmant le jugement dont est appel, rejette purement et simplement la demande de la Compagnie P.-L.-M. et des entrepreneurs Roux et Pavy, en restitution par la ville de Lyon d'une somme de 319 fr. 90 c.

« Les condamne à l'amende, les condamne, en outre, solidairement en tous les dépens de première instance et d'appel. »

CONCOURS

EMPLOI D'ARCHITECTE DÉPARTEMENTAL

ARTICLE PREMIER. — Il sera ouvert à Clermont-Ferrand, à l'hôtel de la préfecture, un concours pour l'emploi d'architecte du département, et un jury statuera sur le classement des candidats.

ART. 2. — Ce jury, présidé par le préfet ou le secrétaire de la préfecture, sera composé de :

M. le président du Conseil général ;

Les vice-présidents du Conseil général ;

Le président de la commission départementale ;

M. Gaillard, député ;

M. le docteur Blatin, conseiller général, maire de Clermont ;

M. Guillemain, conseiller général ;

M. Chigot, ingénieur en chef ;

M. Berre, ingénieur en chef ;

M. Boutteville, ingénieur ordinaire.

ART. 3. — Seront seuls admis à concourir :

1^o Les élèves et anciens élèves de l'École nationale des beaux-arts ;

2^o Les élèves et anciens élèves de l'École d'architecture de la ville de Paris ;

3^o Les élèves et anciens élèves de l'École centrale des arts et manufactures ayant le diplôme d'ingénieur (diplôme de construction) ;

ART. 4. — Pour pouvoir prendre part au concours, chaque candidat devra faire parvenir au préfet du Puy-de-Dôme, avant le 18 août 1884, les pièces suivantes :

1^o Une demande d'admission sur papier timbré ;

2^o Les documents officiels établissant qu'il est français ou naturalisé français ; qu'il aura plus de vingt-cinq ans et moins de soixante ans révolu au 1^{er} décembre prochain, et qu'il jouit de ses droits civils et politiques ;

3^o Un certificat de moralité dûment légalisé, délivré par le



maire de la commune de sa résidence et n'ayant pas plus de trois mois de date ;

4° Les diplômes qu'il a obtenus ;

5° Les certificats dûment légalisés, constatant son aptitude physique et les diverses études qu'il a faites, les emplois qu'il a occupés, les récompenses qu'il a reçues et les principaux travaux qu'il a dirigés ;

6° Un mémoire détaillé contenant l'exposé de ses titres et donnant sur ses études les projets dont il a été chargé et ses travaux, toutes les indications qu'il jugera utiles pour renseigner le jury.

Ce mémoire sera autant que possible accompagné des dessins des plans des édifices principaux construits sous la direction du candidat qu'il aurait à faire exécuter. Il pourra aussi être accompagné des rapports et études dans lesquels le candidat aurait traité des questions techniques, artistiques, contentieuses ou administratives ;

7° L'engagement écrit de résider à Clermont-Ferrand.

ART. 5. — Les projets sur lesquels seront appréciés et classés les concurrents, et constituant par conséquent l'épreuve du concours, seront :

1° Un projet de réfection de l'escalier du Tribunal de commerce de Clermont-Ferrand ;

2° Un projet d'appropriation aux services, qu'elle comporte, de restauration de la maison d'arrêt de Thiers, chef lieu d'arrondissement.

Ces deux projets présentés, complets en tant que dessins et pièces écrites, devront être adressés à la préfecture du Puy-de-Dôme, avant le 18 août 1884.

ART. 6. — Le jury se réunira pour l'examen des titres et des projets le mardi 19 août 1884, à l'hôtel de la Préfecture, à deux heures de l'après-midi. Il dressera une liste des candidats et le préfet choisira sur cette liste l'architecte à nommer.

ART. 7. — L'architecte jouira d'un traitement fixe de deux mille francs. Il aura droit à une remise de 5 p. 100 sur le montant des travaux départementaux exécutés sous sa direction ou sa surveillance. Il devra dresser les projets qui lui seront demandés, sans aucune rétribution.

ART. 8. — L'architecte devra s'occuper du service de tous les bâtiments ou édifices départementaux. Il dressera les projets, surveillera les travaux neufs et d'entretien et les fournitures de mobilier. Il établira les certificats de paiements, mémoires, décomptes et tous autres documents relatifs à son service. Il fournira en outre des rapports et des situations pour les sessions du Conseil général.

L'architecte veillera à la conservation des divers bâtiments confiés à ses soins et signalera les actes ou entreprises de nature à compromettre les intérêts du département ou à porter atteinte à ses droits.

ART. 9. — Tous les projets, plans et devis des travaux exécutés ou étudiés pour les immeubles départementaux seront la propriété du département ; ils seront enregistrés à l'inventaire, qui devra être régulièrement tenu.

ÉRECTION D'UNE STATUE D'ÉTIENNE DOLET, A PARIS

Un concours est ouvert entre tous les sculpteurs français pour l'érection d'une statue à Étienne Dolet.

La statue aura 3^m60 de hauteur, plinthe non comprise.

Les concurrents produiront des esquisses au sixième de l'exécution. Chaque esquisse sera signée de son auteur.

Les esquisses devront être déposées au pavillon de la Ville (Champs-Élysées) ou en tout autre lieu qui sera ultérieurement désigné, le 15 octobre 1884, avant cinq heures du soir.

Le jugement sera rendu, au plus tard, le dixième jour de l'exposition publique, qui durera quinze jours et commencera le 20 octobre 1884.

Le jury chargé du classement des projets sera composé du préfet de la Seine, président, et de huit membres : deux délégués par l'Administration, trois nommés par le Conseil municipal, et trois nommés par les concurrents.

Le préfet désignera le vice-président et le secrétaire, lequel pourra être pris en dehors du jury, mais alors avec voix consultative.

Trois esquisses pourront être choisies parmi les œuvres des concurrents.

Les auteurs de ces trois esquisses seront chargés d'exécuter chacun le modèle de la figure d'Étienne Dolet, conformément à leur esquisse au tiers de l'exécution totale.

L'artiste qui, sur son modèle, aura réuni les suffrages du jury, sera chargé de l'exécution définitive ; les deux autres, classés suivant le mérite de leurs œuvres, recevront une prime de 1,000 fr. et de 800 fr.

Dans le cas où aucun des trois modèles ne serait jugé, par le jury, digne d'être exécuté, les trois concurrents n'en recevraient pas moins une prime fixe de 800 fr. chacun.

Il sera donné à chacun des concurrents un délai de six mois pour faire le modèle : le jugement de ce second degré du concours aura lieu dans la première quinzaine de mai 1885.

Les modèles et les esquisses des concurrents primés appartiendront à l'Administration.

Une somme de 10,000 fr. sera mise à la disposition de l'artiste désigné par le jury pour l'exécution du modèle définitif, lequel sera coulé en bronze aux frais de la ville.

Cette somme de 10,000 fr. pourra être payée à l'artiste par quarts, en raison de l'avancement de l'œuvre.

L'auteur du modèle primé devra surveiller la fonte et s'entendre avec le fondeur pour tous les détails relatifs à l'exécution de l'œuvre.

CONSTRUCTION D'UNE BOURSE A AMSTERDAM

Le concours est ouvert en Hollande et à l'étranger. Les projets (sous une devise) doivent être remis le 1^{er} novembre 1884 à l'hôtel de ville d'Amsterdam.

Frais de bâtisse : 1.500.000 à 2.000.000 de florins (le florin varie de 2 fr. à 2 fr. 10.)

Les dessins (à l'échelle de 1 : 200) indiqueront d'une manière simple et distincte la valeur constructive et esthétique. On demande en outre un plan de situation (échelle de 1 à 500) et une note explicative.

Les 10 projets jugés les meilleurs seront primés de 1.000 florins. Le jury en désignera 5 parmi ceux-ci, qui prendront part à un nouveau concours. Ils recevront des prix de 10.000, 6 000, 5.000, 4.000 et 3.000 florins, selon leur supériorité.

Tous les projets seront exposés et ne seront à la disposition des concurrents, sauf ceux primés, qu'après la clôture de l'Exposition.

M. P. Sédille, architecte à Paris, est désigné comme devant faire partie du jury.

On peut se procurer le programme du concours et le plan de la situation générale, gratis, en s'adressant par lettre affranchie à M. le Wethouder van Publieke Werken. Adresse : Raadhuis, Amsterdam.

Nous prévenons nos Abonnés que notre service d'expédition du journal « La Construction Lyonnaise » et de son « Supplément » est régulièrement fait, le 15 et le 30 de chaque mois. Dans le cas de non-réception à ces dates, nous les prions instamment de bien vouloir nous en aviser.

RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN

Depuis plusieurs mois déjà, la façade de l'église de Saint-Jean est soumise à d'importantes réparations. On restaure les tours en ce moment, et des échafaudages, établis à la hauteur de la galerie inférieure, annoncent que celle-ci sera de même complètement remise en état.

Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que cette partie de notre vieil édifice a nécessité de semblables soins. Déjà à la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième siècle, on dut y exécuter des travaux considérables. Les circonstances présentes donnent à ces faits un certain intérêt d'actualité, il ne semblera pas inutile d'en faire connaître et l'objet et les résultats.

La façade de l'église de Saint-Jean se compose, on le sait, de trois parties d'âge et de style différents. Le rez-de-chaussée, spécimen très correct et très pur du premier tiers du quatorzième siècle, est surmonté d'un premier étage d'ornementation assez mal équilibrée et construit au commencement du quinzième siècle. Enfin la partie supérieure offre un pignon aigu placé entre deux tours qu'il dépasse en hauteur, mais qui devaient être surmontées de flèches. Ce morceau est l'œuvre d'un architecte qui l'acheva en 1481, et qui l'avait conçu sans tenir le moindre compte du dessin primitif, avec lequel il forme un contraste choquant.

Ces deux parties supérieures sont construites en retrait sur le rez-de-chaussée, ce qui ménage au sommet de celui-ci une galerie faisant retour d'équerre à ses deux extrémités et munie d'une balustrade à hauteur d'appui, accompagnée de dix pyramides, dont deux en retour. Au-dessous règne une série d'élégantes arcatures borgnes qui sont surmontées d'un riche entablement. Il est formé d'une architrave à moulures, d'une frise en quart de rond décorée de feuillages largement épannelés et enfin d'une corniche en doucine d'un profil vigoureux, malheureusement interrompu par huit gargouilles informes et d'un travail moderne¹. C'est sur cette corniche que repose la balustrade.

Telle est la partie qui nécessita, il y a près de deux siècles, les travaux dont nous avons à parler.

Il paraît que le soleil et la pluie, qui chez nous vient du sud et de l'ouest, est plus nuisible à la pierre de notre église que la bise et la gelée, car ce fut l'angle sud-ouest qui exigea les premières restaurations; et aujourd'hui c'est encore cette partie qui est dans le plus mauvais état, tandis que le côté septentrional est très bien conservé.

Donc en 1697, et le 6 novembre, le Chapitre traita avec un architecte du nom de Chavagny « au sujet des réparations à faire au frontispice de l'église à l'endroit de l'encogneur de la première galerie qui est du côté de vent à soir étant en partie ruinée. » Le prix des travaux à effectuer fut arrêté à 3,500 livres. (*Registres capitulaires*, vol. 130, f° 164). Cette somme fut réduite à 3,000 livres, d'après de nouvelles conventions conclues le 13 du même mois, mais avec un autre architecte, Jean Saquin (*Ibid.*, f° 162).

Ces premiers travaux ne furent pas suffisants et, huit ans plus tard, en 1705, les chanoines durent aviser à assurer la conservation de la corniche sur toute l'étendue de la façade. Ils confièrent à Mouche, architecte lyonnais, le soin d'élaborer un projet des travaux à exécuter. Celui-ci leur dressa, dans ce but, une grande vue en élévation, accompagnée d'un plan et de coupes, où étaient indiqués tous les points en mauvais état ainsi que les changements qui, à son avis, devaient être apportés à la construction primitive. Ces dessins, dont le principal n'a pas moins de 93 centimètres de longueur, est très habilement exécuté à l'encre de chine

et fort intéressant, en ce qu'il donne l'état de la galerie et de la partie supérieure du pignon avant les remaniements opérés depuis. On y voit aussi les deux écussons tels qu'ils existaient alors : les armoiries de Sixte IV tenues par saint Pierre et saint Paul, et celles de France. Mutilés à la Révolution les deux blasons furent remplacés, à l'époque de la Restauration, par les armes de Pie VII et l'écusson de France de style moderne. Mouche cependant s'est trompé à l'égard des supports des armoiries royales, c'étaient des cerfs ailés dont il a fait à tort les animaux héraldiques du Chapitre. Ce travail lui fut payé 65 livres (10 pistoles et demie) et c'est ce dessin qui, réduit au quart de sa grandeur réelle, figure ci-dessus.

Les travaux indiqués dans ce plan consistaient d'abord à refaire des morceaux entiers de l'entablement, indiqués dans le dessin par des cassures et des trouées qui, en réalité, n'existaient pas mais annonçaient que ces morceaux étaient menacés d'une destruction complète. Dans les arcatures, des teintes de carmin, remplacées dans notre reproduction par des grisés, montraient les parties de la construction dont la détérioration réclamait le changement. Il en était de même dans la partie supérieure des rampants du fronton.

Ces réparations entraînaient la réfection du plafond de la galerie. Celle-ci, formée de dalles minces creusées, pour l'écoulement des eaux, d'un petit canal longeant la balustrade, devait être remplacée par un dallage très épais, réuni au massif de la construction par des crampons de fer, et creusé en plan incliné pour éviter le séjour de l'eau qui était la cause des détériorations subies par la pierre. Enfin un arc de décharge en tiers-points devait alléger la galerie intérieure qui règne dans l'épaisseur de la façade.

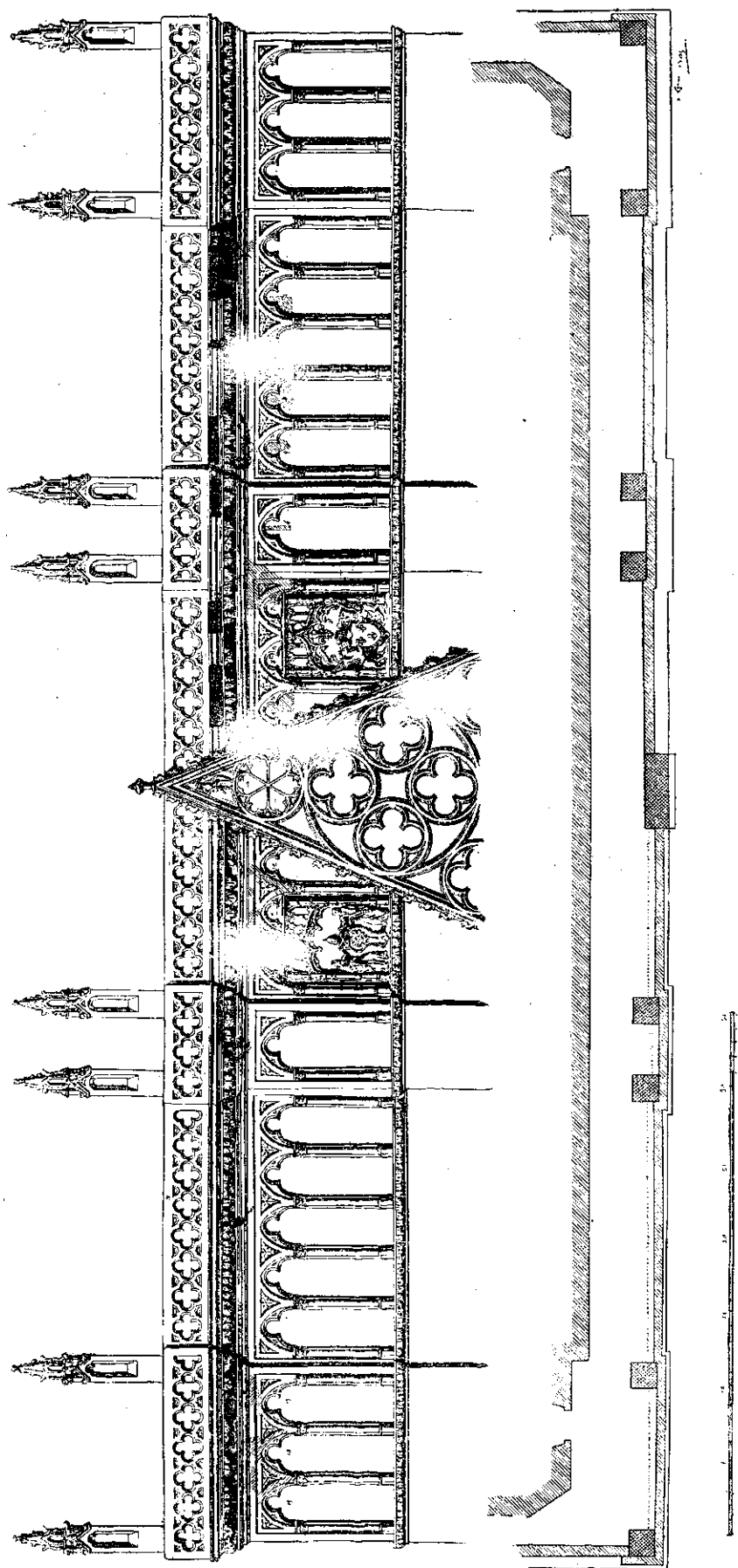
Ces différents projets, étaient d'ordre purement technique et n'intéressaient que la solidité et la conservation de l'édifice; mais Mouche en réclamait d'autres qui devaient modifier sensiblement le caractère artistique du monument. Il considérait comme un grave défaut au point de vue du goût, le fait que la balustrade porte à faux et règne sur le bord extrême de la corniche. Il proposait donc de la reculer de manière à l'asseoir sur le vif du mur.

Absolument parlant et d'après les règles strictes, cette observation paraît juste; mais si l'on tient compte des conditions particulières et des exigences de la perspective, on remarque que ce prétendu défaut est, au contraire, un trait de génie. L'architecte du dix-huitième siècle, jugeant étroitement d'après les principes de l'école, n'a pas deviné l'intention de son collègue du moyen âge.

Élevée sur une place de médiocre étendue, la façade de notre cathédrale est destinée à être vue sous des angles très aigus, tellement que si le maître du quatorzième siècle avait établi sa balustrade et ses pyramides suivant les règles ordinaires et au ras du mur de façade, elles seraient devenues presque invisibles pour la moitié des observateurs, cachées qu'elles auraient été par le relief de l'entablement. Si cependant, pour parer à ce défaut, il avait augmenté la hauteur de ces éléments de construction, ils auraient offert aux observateurs plus éloignés, des proportions exagérées et du plus mauvais effet. Tout au contraire par un simple artifice de construction, un subterfuge dont on ne s'aperçoit que par une étude minutieuse et sur place, tous ces défauts disparaissent et la balustrade avec ses huit pinacles, se montre toute entière dans un équilibre harmonieux de proportions, sous quelque point de vue perspectif qu'on puisse l'examiner.

Le même principe fut appliqué par l'architecte qui quatre-vingts-ans plus tard éleva le premier étage de la façade. Au lieu de placer sa belle rose au milieu de la construction, il la suréleva de manière à ce qu'elle soit vue toute entière, du point de vue moyen d'où elle devait être aperçue.

¹ Ces gargouilles n'étaient que provisoires; elles furent placées en 1837, en attendant que des fonds suffisants permissent de les remplacer par des gargouilles sculptées. Ce provisoire dure depuis quarante-sept ans!



ÉLEVATION GÉOMÉTRALE ET PLAN DE LA GALERIE DE LA FAÇADE DE L'ÉGLISE PRIMATIALE DE SAINT-JEAN

Fac-simile par A. Sirey d'un dessin de Mouche, réduction photographiée au quart de l'original

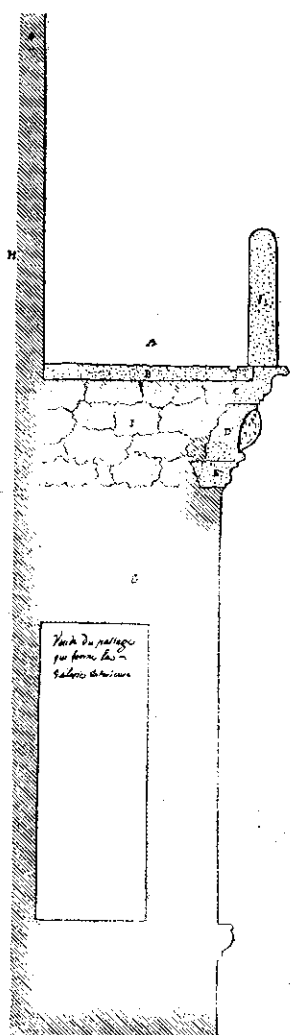
Ces faits curieux sont un nouvel exemple de l'esprit d'initiative, de l'indépendance et du jugement des constructeurs de nos anciennes cathédrales. Ils ne se tenaient pas esclaves serviles de prétendues lois qui ne sont telles que relativement aux exigences du goût; ils savaient s'en affranchir à propos et, sujets dociles du vrai beau, ils trouvaient dans leur génie des règles nouvelles pour les difficultés qui leur étaient opposées.

De telles considérations d'esthétique n'eurent évidemment aucune influence sur la détermination du Chapitre; elles avaient échappé à l'artiste, elles ne pouvaient être reconnues par des yeux inexpérimentés. Néanmoins le plan de Mouche ne fut pas réalisé. C'était le 17 avril 1705 que l'on avait payé ce plan et ce fut seulement le 4 juillet suivant qu'un prix fait fut arrêté avec Jean Saquin et François Dondain. Ces conventions stipulèrent « la démolition et reconstruction de toutes les pyramides... en face... dans la première galerie intérieure, et de toutes celles qui sont dans les retours sans exception d'aucune, comme aussi de toute la balustrade en apuy faits en entrelas depuis un bout jusqu'à l'autre et même dans les retours tant de bise que de vent, moyennant le prix de 4.950 livres dont moitié sera payée quand moitié de l'ouvrage sera fait et le surplus quand il sera fixé et reconnu.

« Convenu au surplus que s'il se trouve quelques plafonds intérieurs cassés ou rompus, lesdits entrepreneurs en fourniront et mettront d'autres au dessus sans tirer ceux qui sont rompus, dont les pierres qui seront de Saint-Cyr ou Anse seront piquées à pointe de marteau et leur seront payées à raison de trois livres le pied courant. » (*Archives de Saint-Jean; Armoire David*, vol. 2, p. 11.)

L'exécution de ce traité fut transmis par la suite à Jean Hodet ou Odet et Louis Dondain auxquels il fut payé un à compte de mille livres (*Registres capitulaires*, livre CXX, f. 92); mais bientôt les entrepreneurs, par sommation en date du 24 mai 1708, demandèrent la résiliation du traité et il fut, le lendemain, passé un nouveau prix fait en raison « des corruptions qui avaient empêché la continuation de l'entreprise. » (*Archives de Saint-Jean; Armoire David*, vol. 2).

1 Ce plafond est creusé d'ondulations transversales juxtaposées sans interruption et formant des sortes de conduites de l'eau. Elles ne figurent pas sur le dessin de Mouche, où il eût été

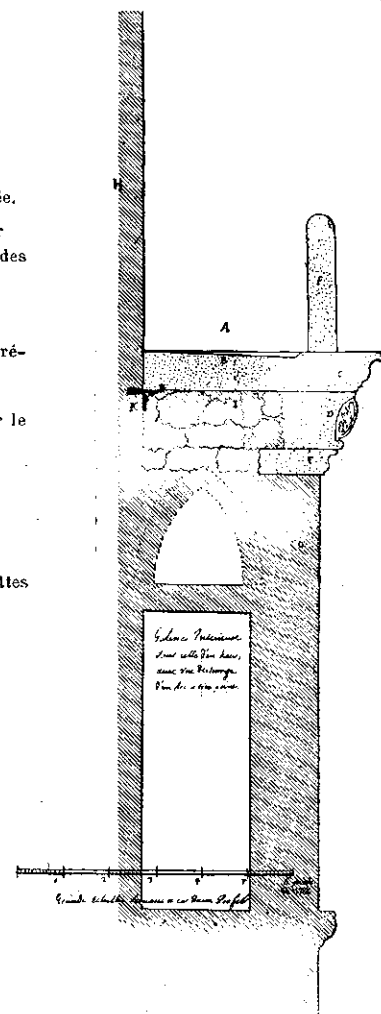


LÉGENDE

- Profil ou coupe de la
- A Galerie telle qu'elle est à présent.
 - B Cadette avec son petit canal pour l'écoulement des eaux.
 - C Corniche.
 - D Frise.
 - E Architrave.
 - F Balustrade d'appui portant à faux
 - G Massif du mur de face.
 - H Arrière-mur de face.
 - I Maçonnerie sous les cadettes.
- Comme elles sont maintenant avec leurs défauts.

LEGENDE

- Profil ou coupe de la
- A Galerie comme elle doit réparée.
 - B Cadette évidée pour faciliter davantage l'écoulement des eaux.
 - C Corniche.
 - D Frise.
 - E Architrave.
 - F Balustrade d'appui portant sur le vif du mur.
 - G Massif du mur de face.
 - H Ancien mur de face.
 - I Maçonnerie sous les cadettes.
 - K Crampon pour arrêter les cadettes entre l'arrière-mur.
- Comme elles doivent être réparées.



SOMMET DU PIGNON
DE LA PORTE CENTRALE DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN. — ÉTAT ACTUEL.
D'après une photographie de P. BRUNELLIERE

Là se bornent les renseignements fournis par les documents écrits; mais en les comparant avec le plan de Mouche et l'état actuel des lieux, on peut se rendre compte des réparations effectuées à ces deux époques.

Les travaux de 1697 se constatent, à la partie méridionale de la galerie correspondant aux trois dernières arcatures, par la présence de plafonds en pierre de Saint-Cyr. A l'égard de ce qui fut fait en 1705, on voit qu'aucune des détériorations indiquées à l'entablement par Mouche ne fut réparée. Les moulures de la corniche et de l'architrave sont anciennes de même que les feuillages de la frise. Le plafond de la galerie ne fut pas changé, on retrouve la petite rigole semi-circulaire dessinée dans la coupe¹. Les pyramides et la balustre furent démolies et rétablies comme auparavant et la preuve visible de cette démolition apparaît en ce que les ouvriers se sont trompés dans la reconstruction. Il existe une transposition dans les deux sections couronnant les piliers qui flanquent la grande porte. Par ces transpositions maladroites les quadrilobes ne concordent plus et ne représentent plus le dessin systématique de trois figures et demie à chaque section.

Un seul point reste obscur. Au lieu de fleurons en chou frisé de l'architecture du moyen âge, un beau vase de style Louis XIV, termine le fronton central. Ce vase figure sur le plan de Mouche. D'autre part un petit personnage, évidemment moderne, à en juger par son armure, est sculpté dans le tympan accompagné de la date de 1708, et se voit aussi sur le dessin du dix-huitième siècle. Cependant les altérations des rampants, indiqués sur le même dessin, existent toujours; on s'est contenté à une époque plus récente, de fixer dans le rampant de droite, une pierre d'attente qui n'a jamais été sculptée et dont les crampons qui la maintenaient ont même disparu. De quelle date précise est donc ce vase? le millésime de 1708 aurait-il été gravé après coup à côté du guerrier du tympan, si cette partie n'a pas été réparée pendant cette période? Un examen minutieux des matériaux, la découverte de nouveaux documents, échappés à nos recherches, fera sans doute le jour sur ce petit problème. Il reste du moins certain qu'à part cela, les restaurations modernes n'ont intéressé en rien la partie décorative et architecturale de cette partie du vieil édifice; il est resté tel qu'il était sorti des mains du maître du quatorzième siècle.

Nous exprimons l'espoir que les travaux qui s'exécutent le respectent de même, et que, revenant à un principe trop méconnu depuis quarante ans, on conservera des anciens matériaux tout ce qui n'est pas absolument hors d'usage; et cela sans crainte de sacrifier cette perfection d'aspect qui charme certains yeux mais qui a causé à l'art ancien des pertes à jamais regrettables.

A. STEYERT

LE NOUVEAU MÉTIER À TISSER

De MM. LAERSON et WILKE

Il n'est question depuis quelque temps que d'un nouveau métier à tisser, qui vient de faire de son apparition à Lyon. Toute l'industrie du tissage s'en occupe, et les journaux français et étrangers nous apportent quotidiennement l'expression de l'intérêt que suscite cette invention, parmi les tisseurs de tous les pays.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en reproduisant ici l'article qui a paru dans le numéro 4 du *Lyon scientifique et industriel*, et qui est dû à la plume de M. Alfred Léger, ingénieur de mérite bien connu de nos concitoyens.

d'ailleurs difficile de les indiquer, les coupes étant transversales comme les canaux presque insensibles. On ne peut donc affirmer si elles sont anciennes ou le résultat d'une amélioration moderne correspondant, par exemple, aux réparations de 1837.

« Le nouveau métier à tisser que MM. Laerson et Wilke viennent offrir à notre industrie lyonnaise, réalise la plus grande somme de perfectionnements qu'on puisse voir rassemblés d'un seul coup. Par l'habile combinaison de tous les organes, par la précision de leur liaison et de leurs actions réciproques, par le fini de l'exécution, l'instrument nouveau constitue un progrès considérable, non seulement sur notre métier à bras, mais même sur le métier mécanique le mieux entendu. Il atteste chez ses constructeurs, avec l'expérience la plus approfondie de toutes les conditions de ce problème complexe, une science peu commune de la mécanique, fortifiée par cette analyse patiente qui est un des caractères les plus remarquables du génie russe.

« Malgré la difficulté de l'entreprise, quand on ne peut aider de croquis et de dessins une description abstraite et délicate, qui aurait, pour ne rien oublier, à résumer un cours complet de cinématique, nous allons essayer de faire connaître, sommairement au moins, l'ensemble de ce métier, qui est, pour fixer les idées, à nos anciens outils de la Croix-Rousse, ce qu'une bonne montre est aux plus anciens tournebroches.

« L'appareil rappelle sensiblement le métier mécanique, bien connu, comme physionomie générale et pour l'emplacement occupé; tous les organes étant placés sous la chaîne et le remis, la pièce se déroule de l'arrière à l'avant en traversant les lisses et le battant, sans rien craindre des taches ou du contact des transmissions, et reste commodément accessible de toute part.

« L'ensemble est monté sur un bâti solide, entre deux flasques latérales bien entretoisées. La construction comporte l'emploi le plus judicieux et le plus exclusif du métal, fer, fonte et cuivre, en s'attachant à unir toujours la plus grande résistance à la plus extrême légèreté; au-delà de cet avantage, non content d'avoir obtenu des frottements plus doux du métal contre le métal, l'inventeur s'est appliqué à rechercher encore partout les frottements de roulement, à éviter les chocs et les départs brusques par des courbes et des liaisons bien soignées, à compenser et à équilibrer, par des contrepoids bien calculés, le porte-à-faux de toutes les pièces. Par l'accumulation de tant de précautions, on est parvenu à réduire aux dernières limites le travail perdu, au grand soulagement de l'ouvrier et au plus grand profit du rendement définitif.

Le métier est mis en mouvement par un balancier vertical, oscillant autour d'un axe presque à fleur du sol; l'ouvrier debout, dans un excellent équilibre, l'actionne au pied par une pédale en retour d'équerre, ou à la main par une barre horizontale à bonne hauteur d'appui.

Ce balancier, par deux bielles latérales, commande deux volants, et par ceux-ci toute la transmission; les manetons de ces volants entraînent d'abord le battant par deux bielles en retour, munies d'un étrier à courbure habilement tracée pour ménager les temps d'arrêt pendant la course de la navette dans l'ouverture du pas.

Les volants, par des engrenages interposés, communiquent, d'autre part, une vitesse moitié moindre à un arbre inférieur, dit « arbre batteur, » qui, par des excentriques et des galets de roulement agissant sur un double système de leviers à angle droit, actionne dans des limites faciles à régler, les deux fouets chasse-navette, sous le rappel de forts ressorts.

Le même arbre batteur supporte les tambours et les appareils de manœuvre des lisses, qui constituent une des plus importantes innovations de ce métier. Lorsque le nombre des lisses exigé par l'armure ne dépasse pas huit, on dispose sur un seul arbre deux manchons symétriques portant juxtaposées, dans des plans parallèles, des cammes à courbures spéciales et convenablement étagées en retraits, pour produire les mouvements intermittents des lisses, dans l'ordre voulu, suivant le rapport de l'armure. Sur ces cammes posent, par des galets de roulement, deux groupes corres-

pondants de petits leviers articulés et équilibrés, agissant successivement et par des mouvements bien détachés, et soulevant, de la hauteur de la marche, par des systèmes de bieilles parallèles, les cadres des lisses qui glissent guidés bien verticalement dans des rainures en fonte exactement ménagées sur les deux côtés intérieurs du bâti ; les lisses retombent ensuite par leur propre poids en suivant les courbures des cammes directrices.

Si l'armure exige plus de huit lisses, et jusqu'à vingt-quatre, les manchons sont remplacés par des chapelets articulés à charnières portant le nombre de cammes nécessaire et se déroulant par une commande spéciale sur deux arbres ou tambours parallèles.

C'est sur le fonctionnement de ces lisses qu'on a réuni le plus de soins attentifs et ingénieux : par la position des bieilles de soulèvement sur les leviers articulés, les lisses plus éloignées du battant remontent davantage et assurent à toute la marche la même ouverture ou le même pas.

Les lisses, remarquablement étudiées, sont montées dans des cadres métalliques, au moyen de cliquets et de crémaillères qui permettent de régler à volonté la tension des mailles, lesquelles supportent des maillons en bronze phosphoreux alignés de façon à éviter tout frottement. Signalons aussi que les cadres peuvent très facilement, dans ce système, être retirés et remplacés.

« Avec ces dispositions excellentes, avec le guidage précis des lisses, toujours au même aplomb, sans aucun balancement possible, le fil de chaîne passe dans le maillon sans être jamais écorché ou éraillé par la friction ou le cardage des lisses ballantes.

« Nous sommes obligé de passer sur d'autres détails tout aussi intéressants, notamment en ce qui concerne l'exécution des lisières à un point différent de celui du tissu ; avec son arbre spécial, ses commandes ingénieuses et ses lisses à écartement variable ; nous devons signaler toutefois le fonctionnement des rouleaux qui n'offre pas les solutions les moins curieuses ; sur le rouleau de derrière, la chaîne est maintenue en tension par un système ingénieux de contrepoids, pourvu d'un échappement vraiment original.

« Le rouleau de devant, sur lequel s'enroule l'étoffe tissée, fonctionne au moyen d'un régulateur d'une précision admirable, grâce auquel les deux rouleaux deviennent solidaires, l'étoffe ne s'enroulant qu'au fur et à mesure de sa production et en raison de la grosseur de la trame. Si la navette passe à vide, le régulateur ne fonctionne pas.

« Le coup de navette est d'ailleurs si régulier et si doux que l'étoffe se tisse à plein peigne, et qu'on peut généralement se passer de « tempia ». Enfin il est facile de marcher en arrière pour remédier à une erreur.

« Bien que les métiers exposés à Lyon ne produisent que des urines et des armures, il sera possible d'y adapter une mécanique à la Jacquard qui permettra la fabrication des étoffes façonnées.

« Ce nouveau métier nous semble donc réunir des avantages très nets de plusieurs sortes : il augmente la production journalière de l'ouvrier dans une proportion considérable, avec une fatigue moindre ; il s'applique aux belles sortes aussi bien que les anciens métiers à bras ; il admet les natures de fil les plus différentes : soie, laine, coton, mélanges et sera d'un concours précieux pour l'emploi des soies inférieures, très chargées, de même qu'il se recommande pour la laine cardée, qui résiste si mal aux mouvements brusques et à tous les frottements.

« Les métiers en expérience à Lyon permettent, de tirer au point de vue du fonctionnement, du rendement, de la qualité du produit, toutes les conclusions désirables.

« Nous avons pu, en assez nombreuse compagnie, constater les rendements suivants :

« Un premier métier, travaillant avec cannettes à défilé et à dérouler, et conducteur de tout système, et pouvant faire toutes les

armures, faille, satin, côtelé, etc., était monté en satin duchesse (145 portées simples, organsin 20/22, noir, chargé à 50 0/00 réduction de 128 à 130 coups au pouce, trame d'Italie, cinq bouts 24/26, noir souple, chargé à 75 0/0). Le tisseur battait, sans grand effort, environ cent coups par minute, et l'avancement de la pièce a été constaté de *un mètre à l'heure*.

« Un second métier, monté en lustrine de 1 m. 15 de largeur, en 57 portées, travaillant à un bout, trame noire cuite 24/26, chargée à 85 0/0, réduction de 130 à 140 coups au pouce, produisait également environ *un mètre à l'heure* d'une étoffe très tendue, très régulière, sans coups brillants ni tirants.

« Nous ne croyons pas que les anciens métiers à bras puissent fournir beaucoup plus de la moitié d'une production pareille. L'ouvrier suffit à ce surcroît de production sans éprouver de fatigue notable ; le métier, une fois bien réglé par un contre-maitre intelligent, peut être conduit par une femme ou un garçon de quatorze à quinze ans, tant est faible l'effort de traction ou de pression à exercer par l'ouvrier ; son pied et son bras peuvent se relayer, et il reste libre de ses mains pour préparer les cannettes et les remplacer sans perte de temps.

« La marche normale du métier varie de 90 coups à la minute pour les failles, à 120 ou 130 coups pour les étoffes légères et de coton.

« Quant au coût du métier, MM. Laeserson et Wilke affirment que les prix n'en seront pas supérieurs à ceux des métiers mécaniques connus.

« L'emplacement nécessaire à ce métier est beaucoup moindre que celui des métiers mécaniques actuellement en usage. On pourra facilement grouper cinq nouveaux métiers dans l'espace exigé par trois anciens.

« Ainsi voilà un outil nouveau qui, tout en développant les avantages de soigné et de fini propres au métier à main, permettrait de regagner en outre une grande partie de l'avance des métiers mécaniques au point de vue du surcroît de production journalière ! Il se suffit complètement à lui-même, en remplaçant les complications et les dépenses des moteurs, des transmissions, etc., par un emprunt raisonnable à la force de l'ouvrier, qui, dans l'espèce, ne cherche pas à la marchander.

« Ne serait-ce pas une solution directe et simple du problème si grave qui se pose à notre industrie lyonnaise : le maintien de nos excellents chefs d'atelier et de nos bons ouvriers, armés désormais d'un instrument perfectionné qui leur permette de lutter contre la concurrence des métiers mécaniques, en sauvegardant les mérites et la marque de notre fabrication locale ? N'apporterait-il pas à notre intéressante population ouvrière la possibilité d'améliorer son salaire journalier, tout en diminuant au besoin le prix de la façon pour combattre l'invasion étrangère ?

« L'essai fait antérieurement sur la place de Belfort, du petit atelier de métiers mécaniques, quelque louable et intéressant qu'il fût, a eu le plus médiocre succès de contagion : pour l'installation d'un groupe de quatre métiers, on arrivait à une première dépense de 5,000 fr., soit de 1,250 fr. par métier, sans compter une charge journalière de 1 fr. à 1 fr. 25 pour l'entretien et la consommation du moteur, ce qui ajoutait une capitalisation totale de 6,000 fr. ou de 1,500 fr. par métier. C'était donc une dépense totale d'environ 2,750 fr. par métier, devant laquelle nos chefs d'atelier ont dû reculer sans grande hésitation.

« On leur apporte aujourd'hui une combinaison bien plus simple, au moins aussi parfaite, pouvant représenter une dépense correspondante de 6 à 700 fr. au maximum, le surplus étant fourni par un effort physique modéré, dont nos ouvriers si laborieux ne tiennent pas à faire l'économie ; il n'est pas douteux qu'ils soient tout autrement attirés vers cette solution, aussi avantageuse que rationnelle.

« Nos chefs d'atelier, si intelligents, si amoureux de leur art, seront plus particulièrement séduits par la constitution remarquable du métier nouveau, par la précision et l'ingéniosité de son agencement. L'instrument nécessaire de notre industrie est, on peut le dire, relevé par ce modèle à la hauteur de la précision mécanique digne de notre temps; les tisseurs lyonnais ne seront certainement pas les derniers à s'en apercevoir... »

« L'œuvre présentée par MM. Laeserson et Wilke, touchant ainsi aux moelles de notre industrie lyonnaise, s'impose à l'attention de tous et commande l'examen le plus sérieux. »

A. LÉGER

Le chef d'une grande manufacture du Nord, l'un des plus experts en matière de mécanique et d'industrie textile, a vu fonctionner en Russie, chez les inventeurs, un atelier de plus de cent métiers. Questionné sur le mérite de cette invention, il écrivait, il y a quelques jours, à un de ses amis, une lettre dont nous reproduisons les principaux passages :

« J'ai, en effet, visité en Russie MM. Laeserson et Wilke et examiné trois heures durant leur admirable invention, puis j'ai lu leur brevet : en un mot, je crois m'être rendu un compte complet de la valeur de cet outil.

« M. Laeserson est un fabricant de soieries : c'est un Russe des provinces Baltiques élevé en France, ayant conservé pour nos pays une très grande sympathie, tout disposé à prendre les dispositions nécessaires pour que son invention profite surtout à la France, à l'exclusion pour ainsi dire des autres pays ; il est à ma connaissance qu'il a eu des offres anglaises. Cependant c'est à Lyon qu'il a réservé la primeur de son métier, estimant que c'est surtout à l'industrie lyonnaise qu'il incombera d'en tirer grand profit. J'ignorais que l'invention eût été offerte au gouvernement français ; je savais que l'on recherchait la fondation d'une Société française, mais je n'en sais pas davantage et je suis heureux de recueillir toutes les manifestations de l'esprit public sur cette affaire, car je m'y attache vivement comme à une question de progrès telle qu'on en rencontre peu dans un siècle.

« Bien que ce métier puisse être employé pour tisser à la vapeur moyennant de faibles et faciles additions, c'est au tissage à la main que M. Laeserson le destine.

« Il permettra au tisserand de la campagne, souvent très habile, mais muni d'un outillage grossier et lent, de lutter comme perfection d'exécution (ce métier fera mieux que nos meilleurs métiers mécaniques et comme prix de revient économique, dans une certaine mesure, je le pense, contre la fabrication mécanique des villes.

« Si je ne me trompe dans cette manière de voir, vous jugez que ce serait un grand progrès social. Ce métier n'est jusqu'à présent disposé que pour des unis et armures, il peut tisser jusqu'à 110 et 120 coups à la minute en 120 c/m à la main ; l'action d'un enfant de 12 à 14 ans, fille ou garçon, y suffit : je l'ai vu faire sans fatigue et je l'ai fait moi-même.

« Je ne pense pas cependant que nos tisseurs mécaniques aient à en prendre de l'ombrage, car, ainsi que je vous le dis plus haut, on peut adapter ce métier au travail à la vapeur ; en ce cas, il serait pour nous un outil bien autrement perfectionné que celui que nous avons. Toutefois, comme tisserands mécaniques, nous aurions en ce métier, exploité à la main, une concurrence avec laquelle nous n'avons pas à compter aujourd'hui. »

Nous ajoutons, pour terminer cet article, que l'administration des chantiers de la Buire a traité avec les inventeurs MM. Laeserson et Wilke, et s'est chargée de la construction de ces nouveaux métiers pour la France et l'Italie.

LÉGION D'HONNEUR

CHEVALIERS. — M. Boitte, architecte. M. Thabard, sculpteur. M. Dumas, directeur de l'École nationale des beaux-arts de Lyon.

CHEVALIERS. — M. Marché, professeur à l'École centrale des arts et manufactures. M. Faure-Dujarric, architecte, inspecteur des services extérieurs du ministère du commerce. M. Vincent, professeur à l'École centrale des arts et manufactures.

OFFICIERS. — M. Boyer, directeur à l'administration centrale. MM. Leferme et Frémaux, inspecteurs généraux de 2^e classe au corps des ponts et chaussées.

CHEVALIERS. — MM. Moreau et Nobécourt, chefs de bureau à l'administration centrale. MM. Faure et Wesgesberg, ingénieurs en chef de 2^e classe des ponts et chaussées. MM. Berthet et André, ingénieurs de 1^{re} classe. M. Perthué, ingénieur de 1^{re} classe au cadre auxiliaire des travaux de l'État. M. Pelletan (André), ingénieur ordinaire de 1^{re} classe au corps des mines. M. Bérard, sous-ingénieur des ponts et chaussées. M. Hanric, sous-ingénieur des ponts et chaussées. MM. Poux et Sciadro, conducteurs principaux des ponts et chaussées. M. Barret, constructeurs d'appareils hydrauliques. M. Falguerolles, ingénieur au service du matériel et de la traction des chemins de fer de l'État. M. Albarret, ingénieur au service de la construction des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. M. Dubois, sous-directeur des chemins de fer de Ceinture. M. Guillotin, entrepreneur de travaux publics, juge au Tribunal de commerce de la Seine.

L'ENCEINTE DE LYON

M. le marquis de Roys, député, a été chargé par la commission du budget de formuler l'avis sur le projet de loi ayant pour objet : 1^o de prononcer le déclassement de l'enceinte de Lyon située sur la rive gauche du Rhône ; 2^o d'autoriser la vente des terrains rendus disponibles par ce déclassement ; 3^o de déterminer le montant par exercice des dépenses afférentes à l'exécution des travaux de fortification et de bâtiments militaires nécessités par ledit déclassement.

Le gouvernement a présenté à l'appui du projet de loi :

« 1^o Un procès-verbal d'estimation des terrains militaires de l'enceinte à déclasser ;

« 2^o Un état estimatif des dépenses à faire pour les fortifications et pour les bâtiments militaires.

« Il résulte de ces documents :

« 1^o Que l'enceinte actuelle de la rive gauche du Rhône occupe une superficie de 121 h. 63 a. 22 c., sur lesquels 60 h. 97 a. 08, occupés actuellement par les forts de Villeurbanne, de Lamoignon et de la Vitriolerie, seront conservés dans le domaine militaire, et 60 h. 65 a. 54 c. seront aliénés ;

« 2^o Que la valeur vénale des terrains à aliéner s'élève à la somme de 10,182,746 fr. ;

« 3^o Que les dépenses à faire pour assurer la défense de la place de Lyon et y installer différents services, s'élèveront à la somme de 10 millions savoir :

Construction de l'enceinte de sûreté	3.890.000
Fort de Saint-Priest	1.470.000
Batterie annexe Sud	278.000
Batterie annexe Nord	68.000
Fort de Genas	1.800.000
Fortin d'Azieu	670.000
Fortin de Meyzieu	720.000
Ouvrages de Décines	250.000
Réserve	144.000

A REPORTER. . 9.290.000

	REPORT.	9.390.000
Casernement.		640.000
Magasins à poudre.		70.000

RÉCAPITULATION.

Enceinte	3.890.000
Forts détachés	5.400.000
Bâtiments militaires	710.000

TOTAL. 10.000.000

La dépense sera donc couverte par l'aliénation des terrains.

Le comité des fortifications a donné un avis favorable :

1^o Au tracé de la nouvelle enceinte, dans sa séance du 5 janvier 1883 ;

2^o Aux plans et devis de forts détachés, dans sa séance du 1^{er} avril 1884.

La commission du budget est d'avis qu'il y a lieu d'adopter le projet de loi et de répartir entre quatre exercices la dépense affectée à l'exécution des travaux conformément aux propositions du gouvernement ;

D'inscrire cette dépense à un chapitre distinct du budget ordinaire des quatre exercices ci-après :

1885.	2.000.000
1886.	3.000.000
1887.	2.000.000
1888.	3.000.000

D'inscrire une somme égale au budget des recettes de ces exercices sous le titre « produit de l'aliénation des terrains de l'ancienne enceinte de Lyon sur la rive gauche du Rhône.

Exposition d'Anvers. — Le Comité exécutif de l'Exposition universelle d'Anvers (1885) vient d'être officiellement informé qu'il peut compter sur le plus large concours du nouveau Cabinet belge.

Dans une entrevue, qui a eu lieu avant-hier à Bruxelles, entre M. Beernaert, ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, et les membres du comité, il a été décidé qu'une grande commission, présidée par le ministre lui-même, sera chargée d'organiser la section belge. La présidence d'honneur en sera offerte au comte de Flandre, frère du roi. Le commissaire général désigné est le comte d'Oultremont, ancien commissaire général de Belgique aux Expositions de Paris, de Philadelphie et de Bruxelles.

Par une autre décision qui intéresse particulièrement les exposants, la date extrême pour l'envoi des demandes d'admission, fixée d'abord au 1^{er} juillet, est reportée au 1^{er} septembre 1884.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Exhaussement, 163, rue de Vendôme. M. Gigot, rue de Vendôme, 166. — Maison, 7, rue de Crillon. M. Lombart, 9, rue de Crillon. — Murs de clôture, angle des rues Neuve-de-la-Villardière et Saint-Amour, 2. — La Compagnie du gaz de Lyon, par MM. Taton frères, 72, cours Gambetta. — Maison, 142, angle des rues Mazenod et de la Buire. M. Rémy père, 55, rue Servient, par M. Laurenson, architecte. — Clôture en planches, rue des Trois-Pierres. M. Durieu, 15, rue de Jarente. — Mur de clôture, 20 et 22, rue des Chartreux. M. Bussière, 27, rue des Chartreux. — Clôture en planches, 9, rue de Crillon, M. Morel, par M. Montpérour, maître-maçon, 17, rue Montesquieu. — Hangar sur cour, 9, rue du Tunnel. MM. Estragnat et Cie, par M. Nierfex, maître-maçon, 10, rue de l'Oiselier. — Exhaussement d'un mur, 6, route Nationale. M. Bergeron, par MM. Canque et Malvêtu, entrepreneurs, chemin des Maisons-Neuves, 63. — Mur de clôture, 15, rue Suchet. M. Merle, par MM. Fauvingue et Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay. — Hangar, rue Mazagran, M. Pobel, 19, rue Croix-Jordan. — Maison, 70, rue Masséna. M. Fiorger, par M. Bourdaret, architecte, 25, quai de la Guillotière. — Mur de clôture, rue Pierre-Dupont. Le comité protestant, par M. Morel. — Hangar, angle des rues Nord-Est des rues de Béarn et des Trois-Pierres. M. Chollat, par M. Vacher, architecte, 8, place Raspail. — Maison, côté de la rue Séguin entre la rue Ravat et le cours Bayard. M. Côte, 47, cours Charlemagne. — Maison, rue Pomme-de-Pin. M. Silvestre, par MM. Jamot et Cie, 8, rue du Plat. — Mur de clôture, 58, rue de Marseille. — M. Jacquit, 39 bis, rue de Marseille. — Exhaussement, angle des rues Sébastien-Gryphe et Bouchardy. M. Lemason, 6, rue d'Avignon. — Mur de clôture, rue des Trois-Pierres. M^{me} veuve

Chanay à Tournus. — Maison et exhaussement, 217, rue de Créqui. M. Courgeon, par M. Bonnet, entrepr., rue Duguesclin, 222. — Maison et hangar, 113, rue Masséna. M. Achard, par M. Laurençon, architecte, 13, place du Pont.

TRAVAUX PARTICULIERS COMMENCÉS A LYON

1^{er} ARRONDISSEMENT. — *Place de Serin.* — Groupe scolaire. Propr., la Ville de Lyon; arch., M. Geneste, 55, rue de Créqui; entrepr., MM. Vial, 7, quai des Étroits et M. Dubouin fils, 3, rue des Docks. — Couverture. — *Rue Neyret, retour Grande-Côte et des Tables-Claudiennes.* — Groupe scolaire. Propr., la Ville de Lyon; arch., M. Richard, 2, rue d'Oran; entrepr., M. Bourdeix, 11, rue Pailleron. — Au 2^{me} étage — *Rue Bât-d'Argent*, 45. — Bâtiment de rapport. Propr., une société civile; arch., M. Boiron, 8, rue Constantine; entrepr., MM. Gay et Baguard, 4, rue des Maronniers. — Au 4^e étage. — *Rue Bât-d'Argent*, 8. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Clermont (Pierre); arch., M. Clermont fils, 71, rue Vauban; entrepr., M. Ballet, 220, rue Boileau. — Au 3^e étage. — *Rue Lanterne*, 7 et 18, rue Constantine. Bâtiment de rapport. Propr., M. Gayet; arch., M. Misme, 7, rue de la Martinière. Entrepr., M. Dumont, 8, place de la Platière. — A la façade.

2^e ARRONDISSEMENT. — *Rue Seguin.* — Bâtiment pour atelier de menuiserie et habitation. Propr., M. Mehay; arch., M. C. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Nann, 4, rue de Marseille. — Couverture.

3^e ARRONDISSEMENT. — *Avenue de Saxe, retour rue Vaudray.* — Maison de rapport. Propr. et entrepr., M. Lelarge, cours Lafayette; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre. — Au 4^e étage. — *Rue Voltaire*, 49. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Faivre, rue Moissonnier; entrepr., M. Belloffe, place des Maisons-Neuves, Villeurbanne. — Couverture. — *Route de Grenoble*, 82. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Perret, charpentier à Montplaisir; entrepr., MM. Canque et Malvêtu, à Montplaisir. — Couverture. — *Rue Chaponnay, retour rue de l'Arquebuse.* — Maison de rapport. Propr. et entrepr., MM. Gouyon, 56, cours de la Liberté; arch., M. Coquet, 16, quai de la Guillotière. — Au 2^e étage. — *Cours de la Liberté, retour rues de Bonnel, Pierre-Corneille et Servient.* — Hôtel de Préfecture. Propr., le Gouvernement; arch., M. Louvier, 7, quai Fulchiron; entrepr., M. Duchez, 1, place d'Albon. — Fondations. — *Avenue de Saxe, retour rue Saint-Jacques.* Bâtiments de rapport. Propr. et entrepr., M. Lelarge, 72, cours Lafayette; arch., M. C. Rivière, 6, rue de la Barre. — Au 4^e étage. — *Rue Vendôme, retour rue Chaponnay.* — Bâtiment de rapport. Propr., M. Mestrallet; arch., M. Laurenson, 13, place du Pont; entrepr., MM. Fessetaud (Louis) et fils, 81, rue Vauban. — Couverture. — *Rue Duguesclin*, 120. — Maison de rapport. Propr., une société civile; arch., M. Pascalon, 6, rue de la République; entrepr., MM. Fessetaud (Louis) et fils, 81, rue Vauban. — Couverture.

4^e ARRONDISSEMENT. — *Clos Fayet, rues Dechazelle, Saint-Pothin et des Missionnaires.* — École Normale d'instituteurs. Propr., Ville de Lyon; arch., M. Bellemain, 25, rue Saint-Pierre; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud, 19, rue de la Claire. — Couverture.

5^e ARRONDISSEMENT. — *Rues d'Écully et de la Duchère.* — Groupe scolaire. Propr., la Ville de Lyon; arch., M. Porte, 18, rue Mulet; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud, 19, rue de la Claire. — Couverture.

6^e ARRONDISSEMENT. — *Entrée du Parc, près le Rhône.* — Monument à la mémoire des légionnaires du Rhône. Arch., M. Coquet, 16, quai de la Guillotière; entrepr., M. Gouyon, 56, cours de la Liberté. — Piédestal. — *Rue Montgolfier*, 98. — Maison de rapport. Propr., M. Buisson, cours Lafayette, 32; arch., M. Belard, boulevard de la Croix-Rousse, 103; entrepr., M. Pénelon, 18, rue du Chariot-d'Or. — Couverture. — *Rue Tête-d'Or, retour rue Tronchet.* — Groupe scolaire. Propr., la Ville de Lyon; arch., M. André, 82, avenue de Saxe; entrepr., MM. Fessetaud (Louis) et fils, 81, rue Vauban. — Au 2^{me} étage — *Place Saint-Pothin, retour rue Vendôme.* — Maison de rapport. Propr., la Société anonyme des Immeubles lyonnais, directeur, M. Dubouis; arch., M. Claudius Rivière, 6, rue de la Barre. — Au 3^e étage. — *Avenue de Saxe et place Saint-Pothin*, 96. — Bâtiment de rapport. Propr. et entrepr., M. Nann (Charles), 4, rue de Marseille. — Au 4^e étage. — *Avenue de Saxe*, 98. — Bâtiment de rapport. Propr., et entrepr., M. Nann, 4, rue de Marseille; arch., M. C. Rivière, 6, rue de la Barre. — Au 4^e étage. — *Place Saint-Pothin*, 5. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Pehu; arch., M. Moreau, 8, rue Jean-de-Tournes; entrepr., MM. Rouchon frères, 54, rue Mercière. — Couverture. — *Cours Vitton, retour boulevard du Nord.* — Bâtiment de rapport. Propr., et entrepr., MM. Feuga et Despierres; arch., 6, place des Célestins; entrepr., M. Geneste, 57, rue de Créqui. — Au 1^{er} étage. — *Rue Bugeaud*, 38. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Vellet; arch., M. Tarchier, 15, quai Saint-Antoine; entrepr., M. Gouyon, 56, cours de la Liberté. — Couverture.

COURS DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
EN GROS ET LIVRABLES SUR LES PORTS OU DANS LES ENTREPÔTS
DE LA PLACE DE LYON

NATURE DES MATÉRIAUX	COURS PRÉCÉDENTS		COURS	
	11 juill.	18 juill.	25 juill.	COURS
BOIS				
Chêne de Bourgogne... le mètre cube	90	120		
Sapin de la Saône... — —	48	56		
Sapin du Rhône... — —	44	52		
PIERRES				
CARRIÈRES DU HAUT-RHÔNE (VILLEBOIS)				
Allèges... — —	42	45		
Pierre de taille brute... — —	45	50		
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	25	28		
Moellons bruts... — —	6 50	7 50		
CARRIÈRES DU MONT-D'OR (SAINT-FORTUNAT)				
Allèges... le mètre cube	35	38		
Jambages et couverts de portes et croisées, taille comprise... le mètre courant	5	5 50		
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	16	18		
Moellons bruts de Couzon... le mètre cube	5 25	6		
MÉTAUX				
Fer en barres, au coke, 1 ^{re} classe... les 100 kil.	18	18	18	
Ponte de 2 ^e fusion... — —			18	
Cuivre en lingots Chili affiné... — —	155	152 50	155	
Cuivre rouge en feuilles... — —	172 50	172 50	175	
Cuivre jaune... — —	157 50	155	157 50	
Étain Banca... — —	238	240	238	
Étain Billiton... — —	230	228	236	
Plomb doux, 1 ^{re} fusion... — —	21 50	30	30	
Plomb ouvré, tuyaux et feuilles... — —	35	33	33 50	
Zinc refondu, 2 ^e fusion... — —	34	35	35	
Zinc laminé en feuilles Vieille-Montagne... — —	52	51	52	
Zinc — autres marques... — —	50 50	49	50	
Acide oléique (Oleïne)... — —	66	62	65	
HUILES (Droits d'accise en sus)				
Huile de lin... les 100 kil.	69	69	69	
— de colza brute indigène... — —	79	79	79	
— épurée id... — —	87	84	87	
Acide stéarique (Stéarine)... — —	137	137	137	
DROGUERIE				
Alun épuré... les 100 kil.	25	25	25	
— ordinaire... — —	20	19 50	20	
Essence de térébenthine... — —	73	72	73	
Sel de soude 80 degrés... — —	23 50	23	23	
SPIRITUEUX (En entropôt)				
Esprit 3 6 Béziers à 50 degrés... l'hectol.	108	105	108	
— de marc... — —	104	104	104	
— Nord fin... à 93 degrés... — —	57	57	56	
— extra-fin... — —	61	61	63	
— de grains... — —	76	76	76	
— mauvais goût... — —	42 50	48 50	48	

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — Le 17 juillet. — Mairie de Lyon. Groupe scolaire, route d'Heyrieux (Voir Supplément n° 15). — 1^{er} lot. MM. Laforge et Clermontel, rue de Montaud, 23, à Saint-Etienne, adjud., à 14 fr. 90 p. 100. — 2^e lot. M. Modelon (Claudius), rue de la Villette, 63, à Lyon, adjud., à 16 fr. 20 p. 100. — 3^e lot. Le rabais minimum fixé à 6 p. 100 n'a pas été atteint. — 4^e lot. M. Seguin, administrateur des chantiers de la Buire, adjud., 20 fr. 25 p. 100. — 5^e lot. M. Matignon (Alfred), quai de Jayr, 44, adjud., 30 fr. p. 100. — 6^e lot. M. Frize (Paul), rue Croix-Jordan, 24, adjud., 24 fr. 55 p. 100. — 7^e lot. M. Audemard (J.), avenue de Saxe, 174, adjud., à 35 p. 100.

Rhône. — Le 24 juillet. — Mairie de Lyon. Travaux d'entretien des bâtiments communaux (Voir Supplément n° 15). — 1^{er} lot. M. Grange (J.-B.), rue des Remparts d'Ainay, adjud., à 18 fr. 20 p. 100. — 2^e lot. M. Dumora (Germain), rue Saint-Etienne, 1, adjud., 18 fr. 20 p. 100. — 3^e lot. M. Matignon (Alfred), quai de Jayr, 44, adjud., 27 fr. p. 100. — 4^e lot. M. Fournier (Henri), rue de la Martinière, 7, adjud., 29 fr. 50 p. 100. — 5^e lot. M. Lardier (Pierre), rue Pierre-Corneille, 16, adjud., 37 fr. 06 p. 100. — 6^e lot. MM. Parot et Boudet, rue de Vendôme, 57, adjud., à 15 fr. 75 p. 100. — 7^e lot. M. Bruneau (Etienne), rue Tronchet, 68, adjud., à 18 fr. 10 p. 100. — 8^e lot. M. Dumora (Toussaint), rue de la Préfecture, 1, adjud., à 20 fr. 10 p. 100. — 9^e lot. M. Calmel (Antoine), rue de la Bourse, 8, adjud., à 29 fr. 90 p. 100. — 10^e lot. M. Guichard (Louis), place Kléber, 1, adjud., à 37 fr. 01 p. 100.

Rhône. — Le 24 juillet. — Vente d'une parcelle de terrain communal (Voir Supplément n° 15). M. Bourdeix, maître-maçon, rue Pailleron, 11, adjud., à 10.970 fr.

Rhône. — Le 23 juillet. — Mairie de Saint-Consorce. Chemin vicinal ordinaire n° 5. M. Pouchard, à Pollionnay, adjud., à 6 p. 100.

Saône-et-Loire. — Le 20 juin. — Sous-préfecture de Châlon-sur-Saône. Travaux communaux et de chemins vicinaux. — 1^{er} lot. M. Martin (Jean), à Saint-Martin-de-Vaux, adjud., à 8 fr. p. 100. — 2^e lot. M. Bretin (Louis), à Saint-Micoud, adjud., à 16 fr. p. 100. — 3^e lot. M. Laumay (Jules), à Saint-Léger, adjud., à 5 fr. p. 100. — 4^e lot. M. Guette et Lauffesson, à Perrey-les-Forges, adjud., à 8 fr. p. 100. — 5^e lot. M. Lebrut, à Tournus, adjud., à 12 p. 100.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Mercredi 13 août 2 h. — Ponts et chaussées. Route départementale

n° 12, de Lyon à Heyrieux. Égout sous la chaussée de l'avenue des Ponts, entre le chemin du Vivier et la rue Villon. Long., 1.249 m. 30. Mont., 61.098 fr. 24. A valoir, 3.901 fr. Caut. provisoire, 700 fr. Caut. définitif, 2.300 fr.

Renseignements à la préfecture, 2^e division, et dans les bureaux de M. Tavernier, ingénieur ordinaire, quai d'Occident, 8, Lyon.

Rhône. — Jeudi 14 août, 5 h. — Mairie de Villeurbanne. Ecole de filles dans le quartier des Charpenes. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, ciment et fourniture de tailles. Mont., 20.425 fr. 90. Caut., 2.042 fr. — 2^e lot. Charpenterie. Mont., 8.271 fr. 46. Caut., 827 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Mont., 4.951 fr. 12. Caut., 495 fr. — 4^e lot. Serrurerie. Mont., 4.712 fr. — Caut., 471 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Mont., 3.711 fr. 98. Caut., 371 fr. — 6^e lot. Ferblanterie et zinguerie. Mont., 1.359 fr. Caut., 135 fr.

Certificat visé par M. Cuny, architecte à Lyon. Renseignements à la mairie.

Ain. — Dimanche 10 août, 2 h. — Mairie de l'Abergement-Clémenciat. Pont sur la Chalaronne, au hameau de la Chèvre. Mont., 5.000 fr. Caut., 250 fr.

Renseignements à la mairie.

Allier. — Dimanche 10 août, 2 h. — Mairie de Saint-Léopardin-d'Auzy. Groupe scolaire avec mairie. Mont., 32.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Date non encore fixée. — Mairie de Saint-André Lachamp. Ecole mixte au hameau de Charus. Mont., 8.388 fr. 32. Caut., le dixième. Auteurs du projet M. Roure, architecte, à Saint-Jean-de-Pourcharesses.

Aveyron. — Dimanche 10 août 4 h. — Mairie de Salles-la-Source. — Maison d'école. Mont., 26.314 fr. 78. Caut., 2.600 fr.

Renseignements à la mairie.

Corrèze. — Vendredi 15 août, 2 h. — Mairie de Brive. Reconstruction partielle et agrandissement de la maison d'école. Mont., 17.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Côte-d'Or. — Jeudi 7 août, 1 h. — Route nationale n° 71. Etablissement de trottoirs avec caniveaux dans la traverse de Chanceaux. Mont., 10.092 fr. 02. A valoir, 907 fr. 38. Total, 11.000 fr. Caut., 400 fr.

Renseignements à la préfecture.

Dordogne. — Vendredi 8 août, 1 h. — Mairie de Ribérac. Chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Ribérac. Chemin ordinaire n° 5. Chemin ordinaire n° 3. Long., 393 m. 41. Mont., 1.650 fr. — 2^e lot. Vaixains. Long., 892 m. 44. Mont., 5.150.

Renseignements dans les bureaux de l'agent-voyer.

Dordogne. — Lundi 11 août, 2 h. — Appropriation et construction d'écoles communales. — Ecole Lakanal. 1^{er} lot. Maçonnerie, charpenterie et ferronnerie. Mont., 10.774 fr. 39. Caut., 280 fr. — 2^e lot. Couverture et zinguerie. Mont., 2.497 fr. Caut., 90 fr. — 3^e lot. Menuiserie, quincaillerie, etc. Mont., 5.719 fr. 50. Caut., 200 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont., 680 fr. Caut., 30 fr. — Agrandissement de l'école de garçons de Saint-Martin. 5^e lot. Maçonnerie, charpenterie et ferronnerie. Mont., 11.207 fr. 41. Caut., 400 fr. — 6^e lot. Couverture et zinguerie. Mont., 1.361 fr. 22. Caut., 50 fr. — 7^e lot. Menuiserie, quincaillerie, etc. Mont., 3.203 fr. 26. Caut., 130 fr. — 8^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont., 1.176 fr. Caut., 50 fr. — Ecole maternelle et enfantine dans le faubourg Saint-Martin. 9^e lot. Maçonnerie, charpenterie, ferronnerie. Mont., 15.538 fr. Caut., 550 fr. — 10^e lot. Couverture et zinguerie. Mont., 2.453 fr. 06. Caut., 70 fr. — 11^e lot. Menuiserie, quincaillerie. Mont., 8.552 fr. Caut., 500 fr. — 12^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Mont., 1.837 fr. 93. Caut., 70 fr.

Renseignements à la mairie.

Isère. — Dimanche 3 août, 10 h. — Chemin vicinal ordinaire n° 16 Amélioration sur une longueur de 220 mètres 53. Mont., 2.907 fr. 35. A valoir, 192 fr. 65. Caut., Renseignements à la mairie de Coulevie.

Isère. — Lundi 4 août, 3 h. — Mairie de Grenoble. Vente en quatre lots, des matériaux à provenir de la démolition des anciennes casernes de Bonne. Tous les frais seront à la charge de l'adjudicataire.

Renseignements à la mairie.

Lozère. — Dimanche 10 août, 2 h. — Chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Aumont. Chemin vicinal ordinaire n° 2. Long., 2.955 m. Mont., 16.072 fr. 77. A valoir, Caut., 500 — 2^e lot. Javois. Chemin vicinal ordinaire n° 2. Long., 815 m. Mont., 4.167 fr. A valoir, 282 fr. 22. Caut., 120 fr.

Renseignements au bureau de M. Pansier, agent-voyer, à Aumont.

Morbihan. — Dimanche 10 août, 1 h. — Mairie de Plouy. Construction d'une maison d'école de garçons et appropriation de la maison actuelle. Mont., 13.070 fr. Caut., le 80^e. Renseignements à la mairie.

Pyrénées-Basses. — Jeudi 21 août, 3 h. — Elargissement du chemin vicinal ordinaire n° 9. Mont., 2.950 fr. Caut., 450 fr.

Renseignements à la mairie de Bassillon-Vauzé.

Pyrénées-Basses. — Jeudi 21 août, 4 h. — Chemins vicinaux. Rectification du chemin ordinaire n° 7, et empiétement du chemin vicinal ordinaire n° 10. Mont., 4.762 fr. Caut., 240 fr.

Renseignements à la mairie de Lussagnet-Lusson.

Pyrénées-Basses. — Jeudi 21 août, 3 h. — Elargissement du chemin vicinal n° 18. Mont., 1.170. Caut., 60 fr.

Renseignements à la mairie de Séméacq-Blachon.

Saône-et-Loire. — Samedi 9 août, 11 h. — Mairie de Saint-Eugène. Chemin vicinal n° 2. Construction de ce chemin sur une longueur de 1.466 m. Mont., 7.415 fr. Caut., 247 fr. 70. Renseignements à la mairie.

Savoie. — Samedi 10 août, 10 h. — Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne. Chemins vicinaux ordinaires. — 1^{er} lot. Aussois. Chemin n° 1. Rectification Long., 1.571 m. Mont., 11.583 fr. 03. A valoir, 1.216 fr. 97. Caut., 430 fr. — 2^e lot. Freney. Chemin n° 1 Rectification. Long., 405 m. Mont., 5.700 fr. Caut., 190 fr. — 3^e lot. Lanslevillard. Chemin n° 1. Rectification. Long., 1.053 m. Mont., 9.900 fr. Caut., 330 fr. — 4^e lot. Modane. Chemin n° 1. Pont Traversier, sur le ruisseau d'Ariondaz, et raccordement avec l'ancien chemin. Long., 33 m. Mont., 2.584 fr. 99. A valoir, 315 fr. Caut., 100 fr. — 5^e lot. Saint-Colomban-des-Villards. Chemin n° 2. Elargissement et redressement. Long., 477 m. Mont., 2.330 fr. 17. A valoir, 169 fr. 83. Caut., 90 fr. — 6^e lot. Saint-Jean-d'Arves. Chemin n° 6. Rectification, terrassements et ouvrages d'art. Long., 841 m. Mont., 8.433 fr. 63. A valoir, 566 fr. 37. Caut., 300 fr. — 7^e lot. Saint-Sorlin-d'Arves. Chemin n° 2. Redressement, terrassements et travaux d'art. Long., 1.042 m. Mont., 3.903 fr. 81. A valoir, 493 fr. 49. Caut., 150 fr. — 8^e lot. Sollières-Sardières. Chemin n° 1 Reconstruction du pont en charpente à deux travées, de 29 m. d'ouverture sur la rivière d'Arr, au Châtel. Long., 43 m. Mont., 6.519 fr. A valoir, 470 fr. 43. Caut., 180 fr.

Renseignements dans les bureaux de l'agent-voyer d'arrondissement.

Seine-Inférieure. — Vendredi 9 août, 2 h. — Mairie de Rouen. Ecole primaire supérieure et professionnelle, rue Saint-Lô. — 1^{er} lot. Maçonnerie, 174.143 fr. 70. — 2^e lot. Charpente en bois, 23.335 fr. 06. — 4^e lot. Couverture et plomberie, 23.377 fr. — 5^e lot. Menuiserie, 50.161 fr. 17. — 6^e lot. Peinture et vitrerie, 25.390 fr. 57.

Renseignements à la mairie.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Nice. — Le 11 août. — Service du génie. Construction des ouvrages des Monts-Chaumes, d'Aspremont et de Tourette, Cant., 20.000 fr. Dép. de gar., 5.000 fr. Les entrepreneurs ont à justifier qu'ils disposent d'un fonds de roulement d'au moins 100.000 fr.

Renseignements dans les bureaux du génie à Nice, où sont déposés les cahiers des charges, le bordereau des prix et les modèles de soumissions. Des exemplaires du bordereau des prix et des cahiers des charges seront en outre déposés aux bureaux du génie, des places de Paris (R. G.), Lyon, Grenoble, Dijon, Besançon, Bourges et Belfort.

Perpignan. — Le 10 août. — Mairie de Perpignan. Génie. Construction de la batterie du Serrat-d'en-Vaquer et chemin d'accès. Cant., 10.000 fr.

Le cahier des clauses et conditions générales, 1^{re} et 2^e parties, le cahier des charges spéciales et le bordereau des prix sont déposés à Perpignan, dans les bureaux du génie, place de la Révolution-Française, et à la mairie de Perpignan.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Paris. — Samedi 9 août, 10 h. — Fourniture et établissement des clôtures sèches et des clôtures spéciales de gare et leur entretien pendant la durée des délais de garantie sur la ligne de Tours à Montluçon, partie comprise entre La Châtre et Montluçon. Mont., 60.560 fr. Cant., 2.000 fr.

Renseignements à l'Administration des chemins de fer de l'Etat, rue du Château-dun, 42, Paris.

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

MAISONS

Lyon. — Impasse Vaugelle, 2. Acq., M. Chailier, Grande rue Saint-Clair, 2. — Rue de Trion, 58 et 60. Acq., M. Bonnard, 56, rue de Trion. — Cours Charlemagne, 3. Acq., Madame Morange, 62, rue Nationale, à Roanne. — Cours Morand, 33, angle de la rue Duguesclin. Acq., M. J.-B. Paret, à Sainte-Colombe-les-Vienne. — Chemin des Massues. Acq., M. Seguy, quai de Bondy, 23.

Briand. — Lieu de Gaud. Acq., M. Pinget, à Craponne.

Pierre-Bénite. — Au même lieu. Acq., M. Odet.

Sainte-Foy. — Lieu de Montray. Acq., M. Saveling, 33, rue Centrale (56.000 fr.

TERRAINS

Lyon. — Rue Tronchet, 76. Acq., la ville de Lyon. — Rue Montesquieu. Acq., M. Brun, 40, rue Servient (3.727 fr. 151 mètres). — Rue de Baraban. Acq., M. Veyssier, rue Sébastopol (500 mètres 4 500 fr. — Rue de Baraban. Acq., M. Vassel, maître-plâtrier, 31, rue du Sacré-Cœur (333 mètres 3.000 fr.

Montchat. — Rue Omer-Louis. Acq., M. Fogel, 25, quai de la Guillotière.

FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS
DE SOCIÉTÉS

1^{er} juillet. — Formation de la société Zaninoli et Passerat, fumistes, 4, place du Gouvernement.

FAILLITES

17 juillet. — Faillite du sieur Chaintreuil, maître-serrurier, 73, rue Montesquieu.

PUBLICATIONS NOUVELLES

~ La Vie privée des Anciens, par M. René MÉNARD, illustrée d'après les monuments antiques, M. Cl. SAUVAGEOT. Les tomes I, II et III viennent de paraître. Premier vol. *Les peuples de l'Antiquité*, 1 vol. in-8 de 634 p. et 772 fig. : 30 fr. — Deuxième vol. *La Famille dans l'Antiquité*, 1 vol. in-8, de 508 p. et 815 fig. : 30 fr. — Troisième vol. *Le Travail dans l'Antiquité*, 1 vol. in-8, de 697 p. et 750 fig. : 30 fr. L'ouvrage formera 4 vol. — Veuve A. MORÉL et Cie, éditeurs, 13, rue Bonaparte, Paris.

~ Manuel des Lois du Bâtiment, élaboré par la Société centrale des Architectes. Deuxième édition, revue et considérablement augmentée. Deux forts volumes grand in-8 colombier sur beau papier. Prix broché : 40 fr. — Librairie DUCHER et Cie, 51, rue des Ecoles, Paris.

~ Petit guide dans les constructions rurales, suivi d'une série de prix à façon pour travaux de terrassement, maçonnerie, charpente et couverture, par E. VIDIERNE, architecte. Un vol. in-16, 110 pages et 6 figures. Prix, 1 f. 50. — Librairie BIGOT, 22, rue de Latour-d'Auvergne, Paris.

Les deux premières années du journal : LA CONSTRUCTION LYONNAISE sont en vente, formant un beau volume in-4° raisin. — Prix franco par la poste : 24 fr.

L'imprimeur-Gérant : PITRAT AÎNÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AÎNÉ, RUE GENTIL, 4.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PRODUITS CÉRAMIQUES

PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite pour Conduites d'eau et pour Bâtimens. Appareils pour Sieges inodores, Panneaux et Carreaux en faïence, etc., etc. Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

CIMENT, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

PONCET, (C.) quai Pierre-Seize, 60, Lyon. Avenue Denfert-Rochereau, 10, Saint-Etienne. Entrepôt et de ciments de Vassy et de Grenoble. Chaux hydraulique Portland. Entreprise spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET UNIQUE DES CEMENTS DE LA PORTE DE FRANCE.

PIERRE HENRY, quai Pierre-Seize, 15, Lyon. — Seul dépositaire pour tout le département du Rhône. Chaux, Ciments et Plâtres de toutes provenances. Boîtes : rue de la Bourse, 49, et place des Terreaux, 6.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Tuiles en verre. Châssis en fonte vitrés. Carreaux de Verdun.

SERRA-REYMOND, marchand de Pavés épinés, étetés et roulés à Champagne, par Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône).

JUTIE, GAY ET C^e, quai de la Charité 14, 15, 16 et 17, Lyon. Bureaux et entrepôts, rue de Marseille, 61. Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour Lyon et la banlieue. Portlands et chaux hydrauliques de Virieu-le-Grand. Ciments Bonsans de Crest pour le Rhône et la Loire. Plâtres d'Armoys pour l'arrondissement de Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques du Teil, hommes-d'armes, etc. Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et autres provenances. — Expéditions France et Étranger.

TRAVAUX RUSTIQUES, TREILLAGES

VOLLAND FILS AÎNÉ, Grande-Rue, 21, à Oullins, près Lyon (Rhône). Grande fabrique de treillages perfectionnés. Spécialité de Cloies. Travaux rustiques en tous genres, Kiosques, Chaumières, Cabanes aquatiques, etc.

CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

FOURNEAUX ET CALORIFÈRES. — L'OUMEYROL, constructeur, cours Lafayette, 29, Lyon.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE ARDOISES, DALLES ARDOISES. GUICHARD Père et Fils, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentants de la commission des Ardoisiers d'Angers.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte vitrés. — Carreaux de Verdun.

MAZARD PIERRE, fabricant de tuiles mécaniques et Méreuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tailleur à la Demi-Lune.

S. OLIVIER, Travaux de Serrurerie. Ateliers, rue des Trois-Pierres, 63.

FOURNERY (FRANÇOIS), tient un entrepôt de sable de carrières premier choix, en gare de la Croix-Rousse, 3. S'adresser au café Millet, boulevard de la Croix-Rousse, en face de la gare.

SONNERIES

SONNERIES ET SIGNAUX ÉLECTRIQUES. — Sonneries ordinaires, Porte-Voix. Paratonnerres. — BOGKY et BOIGE, avenue de Saxe, 216.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte, vitrés. Carreaux de Verdun. — Bois de chauffage.

TERRASSEMENTS

CHAMPREMIER, entrepreneur de terrassements et puisatier, 13, place du Pont, Lyon-Guillotière.

CARRIÈRES, MINES

AUGUSTE BELLON, à Valence, rue Gallet, 7. Décorations de Parcs et Jardins, Rocallages et Aquariums,

TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION

PICOLET, taille de pierres et ravalement. Spécialité de pierre blanche de Saint-Juste, rue Dunois, 116, Lyon.

J. PRAT, 28, avenue de Romans, à Valence. Taille de pierres et sculpture. Colonnes polies, etc. Exploitation des carrières de Chomérac et de Crussol. Monuments funéraires.

J. GUICHARD ET C^e, maîtres carriers, tailleurs de pierres, à Trept (Isère).

PIERRE DE TOURNUS, blanche, demi-dure. **PIERRE DE TOURNUS FRÈRES**, entrepreneurs et M^{rs} de pierres, à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de Pierres Taillées pour Bâtimens, Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre Fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnements permettant de livrer Brute ou Taillée en toutes saisons.

AVENDRE, quantité de cheminées en marbre, à moitié prix. Rue Servient, 105, Lyon.

PIERRES DE TOURNUS, Pierres blanches mi-dures, des Carrières de Tournus. **PERRET**, marchand et entrepreneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous les plans et appareils de pierres taillées pour bâtimens, travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploitation exclusive des Carrières de Lacroix, pierre très fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes saisons.

PIERRE DE VILLEBOIS. — DÉFINI TOUTE CONCURRENCE. — Grande Société des tailleurs de pierres de Villebois (Ain). Fourniture de pierres de tailles en tous genres à des prix très réduits. Prompte livraison, tailleur irréprochable et premier choix de pierres. Le directeur-gérant, Louis FROQUET

GAZ & ÉCLAIRAGE PUBLIC

B. PABIOU, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Fontainerie, Pompes Installation des Eaux et du Gaz.

MONUMENTS FUNÉRAIRES

ROYBIN. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marbeille, 84.

FABRIQUE DE PLATRE
A la Demi-June, anc. maison Duclos (El.)

CHAUX HYDRAULIQUES & CEMENTS

CARRIÈRE DE PLATRE
A Saint-Gilles (Saône-et-Loire)

ENTREPOT GÉNÉRAL DES TUILERIES DE BOURGOGNE

Approvisionnements considérables permettant de remplir de suite les plus fortes commandes. Le stock en magasin de tuiles, briques, carreaux, etc., s'élève toujours à près de **Deux millions de produits**. — Grand choix de **cheminées, poêlons, fâtières, rives** et tous autres **accessoires d'ornementation**. Pour faciliter le choix de ces derniers produits, un vaste magasin est spécialement affecté à leur exposition.

TUILES EN VERRE. — CHASSIS EN FONTE. — CARREAUX DE VERDUN

Un matériel de plus de **quarante bateaux** assure avantageusement le service des **approvisionnements par eau** entre la Bourgogne et Lyon. — La Maison se recommande par le **bon marché** et la **bonne qualité** des marchandises qu'elle livre depuis douze ans à sa nombreuse clientèle.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — LYON

BOIS DE CHAUFFAGE

MAISON A CHALON-SUR-SAONE. — TRANSPORTS PAR EAU. — CONSTRUCTION DE BATEAUX

LYON
rue et place de la
RÉPUBLIQUE

CHALES, SOIERIES
LAINAGES

TISSUS DE FANTAISIE

CONFECTIONS & COSTUMES
POUR
DAMES & ENFANTS

CORBEILLES DE MARIAGE

PRIX FIXES
marqués chiffres
connus

AUX DEUX PASSAGES



GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

LYON
rue et place de la
RÉPUBLIQUE

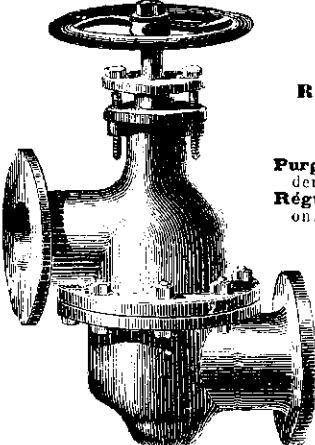
AMEUBLEMENTS, TOILERIE
LINGERIE

ARTICLES DE FANTAISIE

MERCERIE, BONNETERIE
GANTERIE, CRAVATES

TROUSSEAUX & LAYETTES

ASCENSEUR EDOUX
Salon de Lecture
Téléphone



VIAILLY & C^{IE}

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS B. S. G. D. G.
RUE CORNE-DE-CERF, 34, A LA VILLETTE-LYON

SPECIALITÉ D'APPAREILS ET ROBINETS-VALVES ET VANNES A TIROIR

Purgeur automatique, servant à extraire sans perte de vapeur, les eaux de condensation.

Régulateur de pression de vapeur, réglant la température aux appareils de chauffage; on l'emploie aussi pour défendre l'air comprimé, le gaz et l'eau forcée.

Robinet-valve à double fermeture assurant l'étanchéité parfaite et durable.

Robinet-Valve à soupape ordinaire.

Soupape de retenue perfectionnée pour l'alimentation des générateurs.

Vanne à tiroir de toute dimension pour la vapeur ou l'eau et l'air comprimé.

Niveau d'eau à racloir de sûreté pour chaudières, système breveté.

Robinet jauge à racloir de sûreté pour chaudières.

Clarinette à un ou deux niveaux d'eau à racloir de sûreté.

Robinets spéciaux pour l'industrie de la teinture et produits chimiques.

Régulateur d'alimentation à niveau constant. Sifflet avertisseur perfectionné.

NOTA. — Tous ces articles de notre fabrication spéciale, ont obtenu la plus haute récompense aux expositions industrielles. Certain d'un bon fonctionnement, nous n'hésitons pas à les garantir à toute épreuve pendant un an et plus au besoin.

GRAVIER DU RHONE

DRAGUE A VAPEUR

A. FAURE FILS

DÉPOT, quai de la Charité (Bas-Port)

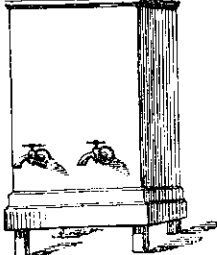
La maison livre sur les chantiers et traite à prix réduits pour les grosses fournitures.

S'adresser au siège social, cours Rambaud, 38
ou au dépôt du quai de la Charité

BERTHIER

5, rue de Jarente
PRÈS LA RUE VAUBECOUR

Fabrique de Fontaines à filtre en tous genres, pour clarifier et assainir les eaux. Filtres pour voyage. Réservoirs en pierre sur mesure pour cafés, restaurants et brasseries, Hôtels, communautés et toutes industries. Filtres de voyage. Cinq médailles aux expositions de Lyon. Marbrerie en tous genres. Lavabos et installation.



ENTREPOT DE CARRICHES DE MARSEILLE ET DE SALERNE

G. PEYRISSAC

112, avenue de Saxe, LYON

CÉRAMIQUE, CARREAUX & MAUBEUGE, PLACAGE EN FAIENCE
OUVRIERS POUR LA POSE

